

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 NOVEMBRE 2021
18H30
A LA MAÏSOU D'AMOUNT

*(Participation du public limitée à 12 personnes plus la presse, gestes barrières obligatoires :
distanciation physique, gel hydro alcoolique à disposition, salutations sans contact, masque obligatoire)*

Présents : Jean-Luc ROUAN, Pierre Marie GIRARD, Didier LEGER, Geneviève MALET, Patrick MORCRETTE, Jean-Marc ANDRIEUX, Jean-Luc PIALAT, Rémi PATTE, Jean-Bernard ROUZOUL, Gérard PAGES, Corinne CHOPIN, Angéline ROUSSEL.

Absents : Marie-Thérèse PIANELLI, Véronique PAGES, Emmanuelle PLAIS.

Procurations : Marie-Thérèse PIANELLI à Rémi PATTE
Véronique PAGES à Jean-Luc PIALAT
Emmanuelle PLAIS à Jean-Marc ANDRIEUX

Votants : 15

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18H39.

Madame Geneviève Malet est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 11 octobre 2021,
- 2) Election d'un délégué communal au syndicat des énergies (SDE 09),
- 3) Convention avec le Centre de Gestion de l'Ariège (CdG 09),
- 4) Indemnité d'inflation,
- 5) Projet de Boulangerie-Pâtisserie à Saurat,
- 6) Organisation d'un repas pour les aînés,
- 7) Motion concernant l'hôpital de Tarascon,
- 8) Demande de mutualisation de la piscine de Tarascon,

QUESTIONS DIVERSES :

- 1) Informations projet d'antenne FREE,
- 2) Informations conseil citoyen,
- 3) Informations projets école de Prat Communal et maison place du Cazal,
- 4) Informations travaux municipaux en cours,
- 5) Informations évènements culturels et festifs à venir,
- 6) Informations budgétaires,
- 7) Informations et questions diverses des élus.

Le conseil municipal, unanime, adopte l'ordre du jour.

1) Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 11 octobre 2021 :

Le compte rendu du Conseil Municipal du 11 octobre dernier, adressé avec la convocation, est soumis à l'approbation des Elus.

Monsieur Jean-Luc Pialat demande à ce que le compte-rendu du Conseil municipal soit envoyé dans la semaine qui suit et pointe le malentendu sur les abstentions et les procurations.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABST : 2

2) Election d'un délégué communal au syndicat des énergies (SDE 09) :

La démission de Monsieur Rémi Patte a été acceptée le 5 octobre 2021 par Madame la Préfète, elle porte sur le poste d'adjoint et sur un poste de délégué au SDE 09.

Il a été procédé à l'élection d'un adjoint en remplacement. Il convient maintenant de désigner le remplaçant de Monsieur Remi Patte comme délégué communal au SDE 09.

Il est fait appel à candidature parmi les Elus. Se porte seul candidat Monsieur Gérard Pagès.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter pour le désigner comme délégué communal au SDE.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABST : 4

3) Convention avec le Centre de Gestion de l'Ariège (CdG 09) :

Il s'agit de renouveler la convention avec le Centre de Gestion de l'Ariège avec qui nous sommes partenaires pour les problématiques administratives et les ressources humaines.

La nouvelle convention reprend tous les axes de la précédente en incluant les préconisations en termes de protection des données et en termes de renouvellement.

Il convient également de désigner le référent « Mairie de Saurat ».

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler cette convention et de désigner Monsieur le Maire comme référent.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABST : 0

4) Indemnité d'inflation :

Il s'agit, à la demande du Gouvernement, d'attribuer une indemnité pour les agents des collectivités territoriales d'un montant défiscalisé de 100 €. Cette indemnité doit être versée avant le 31 janvier prochain aux agents ayant perçu une rémunération entre le 1^{er} janvier et le 31 octobre 2021, (sauf pour la personne qui est partie à la retraite). Elle sera versée en décembre.

Ce montant n'est pas réduit en fonction de la durée du contrat (temps partiel ou complet) et reste dû en cas de congés ou de maladie. Les collectivités devraient être intégralement compensées des indemnités qu'elles verseront. A Saurat, 12 ou 13 personnes seraient concernées.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à tout mettre en œuvre pour verser cette indemnité dès décembre 2021 si possible.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABST : 0

5) Projet de Boulangerie-Pâtisserie à Saurat :

Monsieur le Maire distribue une vue en plan et une esquisse.

Le projet de création d'un local commercial à usage de boulangerie pâtisserie à hauteur du

N° 59 rue Albert Sans suit son cours. Les porteurs de projet ont confirmé leur demande et précisent leur projet professionnel en fournissant à la Commune les éléments constitutifs des dossiers. Il s'agira de mettre au point le contrat liant les porteurs de projet et la Municipalité (bail, location vente, etc).

Côté technique, l'architecte poursuit son étude de faisabilité et a présenté une première esquisse vendredi 5 novembre dernier aux membres du bureau et aux porteurs de projet, une deuxième réunion technique s'est déroulée le 15 novembre.

Le projet présenté s'inscrit dans une logique de rénovation de la place devant l'église et par la création d'une extension de type kiosque et jardin ouverts sur la place, en complément de l'aménagement de l'immeuble existant.

Ce projet suppose de réorganiser l'espace composé de la place devant l'église, de la rue de l'église, et de rendre cette rue à sens unique pour optimiser la recomposition d'ensemble et l'implantation d'une extension de type kiosque vitré. Il est prévu de planter deux arbres.

Le coût total des travaux est estimé à 365 000 euros HT dont environ 80 000 euros d'aménagement de voirie (rue et place), plus les études et prestations annexes estimées à 51 100 € HT, soit un total HT de 416 100 €.

Il s'agit donc de délibérer au sein du Conseil Municipal afin d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Préciser et mettre au point le contrat à établir avec les porteurs de projets avec des conseils juridiques,
- Approuver le scénario proposé par l'architecte qui consiste à réorganiser la place devant l'église, prévoir une extension de type kiosque et l'aménagement de l'espace autour selon les principes de l'esquisse des 5 et 15 novembre 2021,
- Approuver le principe du scénario de mise en sens unique de la rue de l'église avec stationnement minute et place parking pour personne handicapée,
- Déposer un permis de construire dès que possible (objectif 1^{er} décembre),
- Re-formuler les dossiers de demande de subvention,
- Engager l'ensemble des démarches et signer tout document nécessaire à la réalisation de ce dossier.

L'objectif est de ramener des activités commerciales au centre du village.

Questions :

- Qu'a-t-on comme contrat avec l'architecte ?

Nous sommes engagés avec l'architecte pour une étude de faisabilité jusqu'au permis de construire et un peu engagés moralement pour la réalisation du projet.

- Quelles conditions de bail ?

On ne définit pas le contrat mais il faudra se faire conseiller. Nous avons besoin de définir les modèles juridiques et économiques : bail location ? bail commercial ? gérance ?

Mr Pialat annonce qu'il ne donnera pas son accord. La démarche du pas à pas ne lui convient pas pour aboutir au final au projet lui-même. Mr le Maire précise qu'il s'agit d'agrandir sur la place, redéfinir la rue, aménager la place. Ces trois points sont des orientations politiques à décider en conseil municipal.

Mme Corinne Chopin fait remarquer qu'il ne faut pas opposer l'aménagement de la place et le projet du commerce. Mr Rémi Patte demande ce qu'il restera à la commune après le paiement des 365 000 €. Mr le Maire lui répond que les 2/3 de la TVA seront récupérés. Des subventions seront demandées. Mr Pialat fait remarquer qu'il faudra faire un crédit car les subventions mettent parfois deux ans à arriver. Mr Jean-Marc Andrieux demande comment nous allons financer ce projet. Le recours au crédit est à ses yeux impossible. Mr Pierre-Marie Girard précise qu'il y aura des retours sur investissements.

Mr Pialat fait également remarquer qu'on perd des places de parkings, des places pour personnes handicapées et que les poids lourds ne pourront plus passer.

Mr le Maire répond que les voiries seront calibrées au gabarit urbain autorisé.

Mr Pialat demande à avoir l'étude de marché des porteurs de projet.

Mr le Maire répond que nous avons l'appui juridique des Elus de la Chambre de Commerce et des Métiers et que des conseils juridiques de l'AMF par exemple nous guideront.

Mme Corinne Chopin demande à quelle hauteur nous seront aidés. Elle propose que l'on s'engage sous réserve d'obtention de financement.

Mr Jean-Bernard Rouzoul rappelle que notre principale volonté est de reconstituer une boulangerie, de réhabiliter nos bâtiments et qu'en plus nous avons les porteurs de projet. On a beaucoup d'éléments dans la poche.

Réponse de Mr le Maire :

Les porteurs de projet investissent dans l'équipement en matériel, une étude de marché a été réalisée. L'ordre de grandeur de l'engagement financier de la commune pourrait être de l'ordre de 100 000 €. Le paiement des subventions est long mais on peut demander des acomptes. Au final, 20 % du montant devrait être payé par le bloc communal. Le financement par subventions serait alors de 80 %. La commune devrait récupérer une grande partie de la TVA.

Mme Corinne Chopin fait remarquer qu'il faut demander ce qui doit apparaître dans la délibération. Il faut accepter le projet, le montant, le prévisionnel et on accepte sous réserve de l'acceptation des subventions. Elle demande quelle est l'urgence.

Mr le Maire répond :

Il y a urgence à aller chercher des subventions dont certains dossiers doivent être déposés avant la fin de l'année.

POUR : 9

CONTRE : 4

ABST : 2

6) Organisation d'un repas pour les Aînés :

Il est proposé au Conseil Municipal d'organiser à nouveau un repas de fin d'année pour les Aînés pour se retrouver ensemble en toute convivialité. Ce repas serait organisé en présentiel le samedi 18 décembre prochain et selon les mesures sanitaires applicables à cette date (en principe passe sanitaire valide). Pour cela, nous préparons un repas avec animation à la Maisou d'Amount pour 100 à 110 personnes. Les traiteurs locaux sont consultés et le budget consacré à cette opération est de l'ordre de 3000 €. Il convient maintenant de choisir les critères de sélection des invités.

Il est proposé au Conseil Municipal de choisir d'inviter les personnes de plus de 67 ans, inscrites sur la liste électorale au 1^{er} novembre 2021 et vivant plus de six mois par an à Saurat.

Une invitation sera lancée ce début de semaine et les personnes intéressées devront s'inscrire pour le 5 décembre prochain.

Il est proposé d'approuver ce projet et ces orientations.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABST : 0

7) Motion concernant l'hôpital de Tarascon / Ariège :

La reconstruction d'un hôpital à Tarascon est en projet depuis plusieurs années. L'abandon de l'USLD a ramené le projet d'hôpital à un projet d'EPHAD et, depuis quelques temps, l'ARS projette de construire cet établissement à Banat sur un terrain attenant au Centre de la préhistoire.

Même si tout le monde souhaite la reconstruction d'un établissement hospitalier à Tarascon, de nombreuses voix s'élèvent contre ce projet de Banat, les débats font rage en particulier entre la Communauté des Communes du pays de Tarascon et le Département de l'Ariège.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter une motion de soutien de la position de la Communauté des Communes (motion lue en séance) et de mettre en œuvre une pétition.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABST : 0

8) Demande de mutualisation de la piscine de Tarascon / Ariège :

En prévision de la reconstruction de la piscine de Tarascon partiellement détruite par un incendie, il est question de revoir le statut de cet établissement pour que son utilisation soit facilitée et rendue moins onéreuse pour les populations et notamment les enfants des communes de la Communauté des Communes du Pays de Tarascon. Plusieurs municipalités demandent ce changement qui consisterait à rendre la piscine intercommunale, c'est-à-dire à la charge de l'Interco, ce qui ne sera pas neutre sur son budget.

Il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire Saurat dans cette démarche, d'autoriser Monsieur le Maire à adresser un courrier dans ce sens au Président de la Communauté des Communes du Pays de Tarascon et de donner mandat aux Délégués communautaires pour examiner les conditions d'un transfert de compétences de la Mairie de Tarascon vers la Communauté de Communes.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABST : 0

QUESTIONS DIVERSES :

Point sur les mesures sanitaires :

La loi N° 2021-1465 du 10 novembre 2021 autorise le Gouvernement à exercer temporairement des pouvoirs exceptionnels jusqu'au 31 juillet 2022.

Retour au niveau 2 du protocole sanitaire à l'école depuis le 15 novembre.

Informations sur le projet d'antenne FREE :

Alors que trois procédures en annulation sont en cours auprès du tribunal administratif de Toulouse, la société FREE Mobile nous a assigné dans un troisième référé en suspension le 26 octobre dernier. L'audience est prévue le 16 novembre à 10h30.

Par ce référé FREE entend obtenir :

- La suspension de la décision d'opposition à la déclaration préalable de travaux,
- L'injonction du tribunal au maire de délivrer une décision de non opposition (l'autorisation de construire) dans un délai d'un mois assortie d'une astreinte de 500€ par jour de retard,
- La condamnation de la commune à verser 5000 € à FREE.

Maitre Courrech défend les intérêts de la Commune et la représentera à l'audience, il a constitué pour cela un projet de mémoire en défense qu'il nous a soumis.

Ainsi à l'audience il entend rejeter la requête de FREE en se concentrant sur les deux motifs principaux ayant selon lui justifié la dernière opposition à la déclaration préalable (Busage empiétant sur le domaine public et raccordement au réseau électrique).

Il semble que des riverains, dans le cadre d'une intervention volontaire dans ce référé, demandent également le rejet de la requête de FREE.

Informations sur le Conseil Citoyen :

Cet automne, le Conseil Citoyen a repris ses activités. Au cours d'une réunion le 2 octobre dernier, le bureau et une dizaine de commissions ont été constitués. Une vingtaine de personnes ont participé à cette réunion.

Trois personnes ont été désignées co-présidents temporaires : il s'agit de Monsieur Roger East, de Monsieur Laurent Gauthey et de Madame Maider Ourkhia.

Depuis, plusieurs commissions se sont réunies et leurs travaux semblent se dérouler normalement, ce qui est très encourageant pour cet exercice de démocratie participative qui nous tient tous à cœur.

Pour communiquer avec le Conseil Citoyen : conseilcitoyensaurat@gmail.com

Informations appels à projets « Ecole de Prat Communal » et « Maison du Cazal » :

Trois porteurs de projet se sont manifestés pour l'école de Prat Communal mais leurs propositions ne nous semblent pas assez construites pour être instruites avant la fin de l'année comme nous nous y étions engagés. Nous proposons de leur demander de préciser leurs projets et de reporter au premier semestre 2022 le choix éventuel.

Concernant la Maison du Cazal, plusieurs porteurs de projet (quatre) se sont manifestés également dont certains dernièrement, nous proposons également de leur faire remplir une fiche descriptive à chacun de manière à organiser une analyse et retenir une proposition d'attribution selon des critères de comparaison communs à tous que nous aurons définis par avance. Pour la maison du Cazal, la décision ne peut pas être trop retardée, les voisins s'inquiètent.

Point des travaux municipaux en cours et activités des services techniques :

Nous avons installé un poêle à bois et tubé la cheminée de l'appartement de la Poste et du presbytère de Prat Communal (à Prat Communal, le poêle appartient au locataire).

Une opération broyat a été organisée les 8 et 9 novembre derniers, il faudra tirer les leçons des deux opérations expérimentales réalisées en 2021 pour préparer les actions 2022 dans ces domaines.

Nous prévoyons une deuxième phase de rebouchage des nids de poule, merci de nous les signaler.

Le camion IVECO est à nouveau en panne (problèmes de pont) ce qui explique la location d'un petit camion 3,5 tonnes.

Nous n'avons quasiment pas fait de nettoyage des bas-côtés des routes communales cet automne.

Un effort important a été fait pour le nettoyage des cimetières et des caniveaux.

Nous rencontrons des difficultés pour réparer les parties de toiture autour de l'église ainsi que de nombreuses gouttières en zinc.

Point d'infos sur les festivités à venir :

Le Téléthon 2021 dit « Saurathon » s'organise. La municipalité participe avec un budget de 150 € et facilite la mise en œuvre. Deux grandes actions sont prévues dans le cadre du Saurathon : un repas et un loto.

Deux lotos sont annoncés pour l'instant : celui du Saurathon et celui de l'ADAVS.

Un concours des illuminations de fin d'année est organisé par la municipalité.

Nous n'avons pas d'information sur un éventuel réveillon ou sur d'autres événements en fin d'année à part les traditionnelles messes du soir de Noël : pastorales à Prat Communal.

Après le repas des Aînés, nous organiserons en janvier une cérémonie de vœux associée à une rencontre avec les nouveaux Sauratois (venus habiter à Saurat depuis janvier 2020).

Point infos budget :

Au 8 novembre 2021, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 522 469,84 € pour une prévision annuelle de 865 220 €, les recettes de fonctionnement s'établissent à 677 545,69 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 217 391,91 € pour 590 241 € prévues alors que les recettes d'investissement s'établissent à 285 955,83 €.

Questions diverses des Elus :

Monsieur Pialat demande à ce que soient rajoutés aux questions diverses :

- RD 618 : il a rencontré les Elus de Bédeilhac. Il faut trouver un bureau agréé en mesure de faire un devis ou une estimation. Il faut l'aval de la DDT et de la Direction des Routes. Une réunion est organisée le 23/11/2021 à St Paul de Jarrat. Monsieur Pialat propose d'y aller.

- Vol à l'épicerie : Mr Pialat demande des précisions sur le contexte de ce cambriolage : le portail était fermé mais pas à clef car l'épicière a besoin de récupérer le pain que le boulanger dépose très tôt le matin. L'éclairage à détecteur de mouvements a été cassé et le câble sectionné. La serrure de la porte à l'arrière de la boutique a été forcée. Depuis, le portail de la mairie est fermé à clé.

- communication sur les comptes-rendus : Mr Pialat aurait souhaité que les comptes-rendus soient mis en totalité dans le bulletin municipal. Il lui est fait remarquer que cela augmenterait

considérablement le coût de la « Feuille ». Il lui est rappelé que le compte-rendu est affiché et publié sur le site.

Mr Gérard Pagès signale qu'il y a de plus en plus de vandalisme dans la Commune (excréments et tags dans l'abri-bus derrière l'église).

La séance du conseil municipal est close à 21h247.

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in purple ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.